

# ASSEMBLEE NATIONALE

30 mars 2005

---

CODE DE LA DÉFENSE - (n° 2165)

## AMENDEMENT

N° 3

présenté par  
M. VANNSON, rapporteur  
au nom de la commission de la défense

-----

### ARTICLE 4

*(Art. L. 1333-9 du code de la défense)*

Dans le 1° du I de cet article, substituer aux mots :

« des activités »,

les mots :

« les activités ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.